



## Questions les plus fréquentes à propos du recensement de la population

---

### **Qu'entend-on par recensement de la population?**

Le recensement de la population était jusqu'à l'an 2000 réalisé tous les dix ans sous la forme d'une enquête exhaustive; autrement dit, toute la population était interrogée à cette occasion. L'année 2010 a été marquée par un changement fondamental. Le recensement de la population est depuis réalisé et exploité à un rythme annuel sous la forme d'un relevé des registres complété par des enquêtes par échantillonnage.

Le relevé des registres exploitant les données administratives existantes en forme la base. L'Office fédéral de la statistique (OFS) utilise les données des registres des habitants des cantons et des communes, des registres fédéraux de personnes ainsi que du registre fédéral des bâtiments et des logements. Seules les informations nécessaires qui ne figurent pas dans un registre sont encore collectées à l'aide d'enquêtes par échantillonnage menées auprès de la population: un relevé structurel annuel auprès de 200 000 personnes, des enquêtes thématiques auprès de 10 000 à 40 000 personnes (cinq thèmes traités en alternance à raison d'un thème par an) ainsi qu'une enquête Omnibus auprès de 3000 personnes sur des thèmes d'actualité.

La Suisse dispose ainsi d'un système statistique moderne qui lui permet d'observer en permanence la structure et l'évolution de la population et des ménages.

### **Pourquoi le recensement de la population n'est-il plus une enquête exhaustive?**

La statistique publique a pour mandat de fournir des données représentatives sur l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement. Elle doit couvrir de manière équilibrée les besoins des différents acteurs de la société et de la politique. A une époque marquée par l'accélération des changements économiques et sociaux, l'actualité des informations et la palette thématique prennent le pas sur la possibilité de disposer de telles informations à un échelon géographique très fin.

C'est pourquoi la loi sur le recensement fédéral de la population a fait l'objet d'une révision totale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Avec cette loi, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de moderniser la statistique publique et l'OFS a été chargé de renouveler le recensement de la population.

### **Quelles conditions devaient être remplies avant de refondre le système?**

Il est aujourd'hui possible d'utiliser de manière accrue les données disponibles dans les registres officiels. Grâce à la réalisation de l'harmonisation des registres des habitants et à la mise sur pied du registre des bâtiments et des logements de l'OFS, on dispose désormais de données de base harmonisées et comparables sur la structure de la population, sur les ménages, les bâtiments et les logements, et ce pour toutes les communes du pays sans exception. Ces données n'ont plus à être collectées à l'aide de questionnaires. Des informations complémentaires sont obtenues par le biais d'enquêtes par échantillonnage.

### **Pourquoi faut-il encore réaliser des enquêtes par échantillonnage?**

Les registres administratifs sur lesquels repose le nouveau recensement ne contiennent pas toutes les informations nécessaires. La question relative à la langue principale par exemple

figure dans le catalogue de questions depuis presque le début des recensements de la population. Or, les registres ne comportent aucune information sur ce thème. La langue principale ainsi que des questions ayant trait à la langue parlée dans la vie quotidienne sont relevées dans le cadre du relevé structurel.

### **Quels sont les avantages du nouveau recensement de la population ?**

- Les statistiques sur la structure et l'évolution de la population sont disponibles chaque année et non plus tous les dix ans comme auparavant. Les résultats peuvent être publiés rapidement et régulièrement.
- Les statistiques sont plus larges au niveau des thématiques abordées et plus actuelles.
- Le système du relevé des registres et des enquêtes par échantillonnage est plus souple et peut être adapté plus facilement aux besoins des utilisateurs, par exemple en intégrant de nouvelles sources d'informations.
- Pour les communes, les cantons, les propriétaires et les personnes interrogées, le nouveau recensement est synonyme d'allègements notables.
- Grâce à des investissements durables, il est possible d'économiser quelque 100 millions de francs par rapport au recensement de la population traditionnel.

### **Pourquoi un recensement de la population ?**

Le recensement de la population est une source d'informations très importante pour la population, les milieux politiques, économiques et scientifiques. Presque tous les Etats du monde recensent régulièrement leur population.

Les statistiques établies sur la base des données du recensement de la population concernent la structure par âge, la part de la population étrangère, le marché du travail, les pendulaires et d'autres thèmes. Elles constituent une précieuse base d'informations pour répondre à des questions actuelles, pour planifier et développer des stratégies et pour prendre des décisions dans différents domaines politiques et économiques tels que les transports, la santé, la formation, l'énergie, l'environnement, l'aménagement du territoire, les assurances sociales.

### **A quoi servent concrètement les informations collectées ?**

L'utilisation des informations fournies par le recensement de la population est très large. Ces quelques exemples le prouvent:

- La répartition entre les cantons des sièges au Conseil national se fait sur la base des chiffres de la population.
- Les informations sont aussi utilisées pour fixer la péréquation financière, qui a pour but de réduire les inégalités entre les cantons.
- L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se fonde sur les chiffres de la population pour attribuer les subsides fédéraux.
- L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) s'appuie sur les scénarios démographiques pour modéliser le financement futur de l'AVS.
- Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) se base sur les données du recensement pour redistribuer aux cantons le produit de la redevance sur le trafic des poids lourds.
- Les entreprises ont recours aux statistiques de la population pour faire des études de marché, planifier leurs besoins en personnel ou choisir les lieux où elles vont implanter de nouvelles succursales.
- Les caisses de pension et les compagnies d'assurance-vie ont besoin de données démographiques pour procéder au calcul des risques et établir les tableaux de primes en fonction de l'âge et du sexe.
- Les cantons et les communes s'appuient sur les chiffres du recensement pour planifier l'ouverture de classes, la construction d'écoles et celle d'établissements pour personnes âgées.

- L'office statistique de l'UE (Eurostat) et l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) utilisent les résultats du recensement de la population pour établir des comparaisons internationales.

### **Les résultats sont-ils comparables avec ceux des recensements antérieurs?**

Les informations fournies par le nouveau recensement doivent rester comparables avec les résultats des recensements antérieurs: les données tirées des registres avec les indications concernant la structure de la population (par ex. âge, sexe, état civil, nationalité) et concernant les ménages, les bâtiments et les logements sont largement comparables.

Par rapport au RFP2000, une partie des informations ne sont plus disponibles au niveau des communes et des quartiers : les données collectées dans le cadre du relevé structurel (par ex. langues principales, formation achevée la plus élevée, moyens de transport utilisés pour aller au travail ou à l'école) sont comparables avec les résultats antérieurs pour des groupes de personnes à partir de 15 000 personnes. Le cumul des données sur 3 à 5 années permet de proposer des exploitations pour des groupes de personnes plus petits (3 ans: groupes à partir de 5000 personnes; 5 ans: groupes à partir de 3000 personnes).

Une grande importance a été attachée à la comparabilité déjà au stade de la formulation des questions. Thématiquement, les informations sont même plus riches qu'auparavant, car le nouveau système des exploitations des registres et du relevé structurel est complété par des statistiques thématiques. Afin d'augmenter la précision des résultats au niveau de l'agrégation géographique, les cantons et les villes ont la possibilité de densifier leur échantillon pour leur territoire.

### **Le nouveau concept permet-il vraiment de faire des économies ou est-ce que les coûts sont simplement reportés sur les cantons et les communes?**

Les coûts des enquêtes définies dans le programme standard (relevé annuel des registres, relevé structurel annuel auprès de 200 000 personnes, enquête thématique auprès de 10 000 à 40 000 personnes consacrée chaque année à un thème différent, une enquête Omnibus par année) ont été estimés à environ 69,2 millions de francs pour la période 2008 à 2015. Ils sont entièrement pris en charge par la Confédération. Si les cantons décident de ne pas densifier les échantillons prévus dans le programme standard, les cantons et les communes n'ont à assumer aucun coût supplémentaire.

Si les cantons décident d'étoffer leur échantillon, les coûts s'y rapportant sont nettement inférieurs aux investissements que les cantons et les communes avaient consentis lors du recensement de 2000 (environ 68 millions de francs).

Un doublement de l'échantillon du relevé structurel pour tous les cantons durant la période 2010 à 2015 entraînerait ainsi un volume de dépenses d'environ 9,2 millions de francs. Par contre, la réalisation en 2010 d'un recensement calqué sur le modèle de 2000 aurait occasionné des coûts globaux estimés à 137 millions de francs, dont 37,5 millions à la charge des cantons.

### **Qu'est-ce que le relevé des registres?**

Le relevé des registres donne des informations de base sur l'ensemble de la population. Il fournit des résultats sur l'effectif et la structure de la population et des ménages, des bâtiments d'habitation et des logements. Les résultats de l'année précédente sont disponibles à fin août (statistiques démographiques), en octobre (statistiques des ménages) et en décembre (statistiques des bâtiments et des logements, conditions d'habitation).

Particularités du relevé des registres:

- informations sur les personnes et les ménages (âge, sexe, état civil, nationalité, taille du ménage, etc.);
- informations sur les bâtiments et les logements (âge et catégorie de bâtiments, nombre de logements, nombre de pièces, surface, etc.);
- relevé exhaustif basé sur les données disponibles dans les registres;

- exploitation annuelle du relevé;
- possibilité d'exploiter les données à un niveau géographique très détaillé.

### **Qu'est-ce que le relevé structurel?**

Une petite partie de la population est interrogée par écrit dans le cadre du relevé structurel. Ce relevé complète les informations des registres et fournit des statistiques supplémentaires sur la structure de la population. Ses premiers résultats sont disponibles un an après le jour de référence. De plus, des résultats cumulés seront préparés pour des périodes de trois et cinq ans.

Particularités du relevé structurel:

- informations sur: population, ménages, familles, logement, travail, pendularité, formation, langues, religion et migration;
- enquête par échantillonnage auprès de 200 000 personnes au moins;
- participation au relevé par Internet ou par écrit sur le questionnaire papier;
- réalisation annuelle (jour de référence: 31 décembre);
- niveaux d'agrégation géographique: Suisse, grandes régions, cantons et communes d'au moins 15 000 habitants;
- possibilité de cumuler les résultats sur 3 à 5 ans. Cela permet d'exploiter les données à un niveau d'agrégation géographique ou thématique plus détaillé;
- cantons et villes peuvent densifier leur échantillon.

### **Qu'entend-on par enquêtes thématiques?**

Les enquêtes thématiques sont réalisées sous forme d'enquêtes par échantillonnage. Les statistiques établies sur leur base permettent d'approfondir considérablement les informations du relevé structurel. Les premiers résultats sont disponibles un an après la fin de la phase de collecte.

Particularités des enquêtes thématiques:

- interviews téléphoniques réalisées auprès d'un échantillon de 10 000 à 40 000 personnes;
- réalisation d'une enquête thématique chaque année;
- cantons et villes peuvent densifier leur échantillon;
- répétition prévue du même thème tous les cinq ans;
- informations sur des thèmes spécifiques au niveau de la Suisse et des grandes régions.

Calendrier des prochaines enquêtes thématiques:

- 2018: Familles et générations
- 2019: Langue, religion et culture
- 2020: Mobilité et transports
- 2021: Formation de base et formation continue
- 2022: Santé
- 2023: Familles et générations

### **Qu'entend-on par enquêtes Omnibus?**

Les enquêtes Omnibus sont des enquêtes multithématiques dont le but est de fournir rapidement des réponses à des questions politiques et scientifiques d'actualité. Les résultats sont disponibles environ six mois après l'enquête.

Particularités de l'enquête Omnibus:

- enquête auprès d'un échantillon de 3000 personnes;
- une enquête Omnibus de prévue par année;
- thème à choix, selon les besoins;
- informations sur des thèmes spécifiques au niveau de la Suisse.

Thèmes des enquêtes Omnibus:

- 2010: Utilisation d'internet
- 2011: Enquête multithématique sur la vie en Suisse
- 2014: Utilisation d'internet / comportement alimentaire
- 2015: Enquête sur la perception de l'environnement par la population
- 2016: Vivre ensemble en Suisse
- 2017: Utilisation d'internet
- 2017: Diversité: Discrimination des Noirs en Suisse
- 2018: Vivre ensemble en Suisse
- 2018: Style de vie: Avis, connaissances et habitudes

### **Pourquoi m'avoir sélectionné pour un relevé de l'OFS?**

Les échantillons sont tirés au sort dans le registre d'échantillonnage de l'OFS. Ce dernier se constitue sur la base des registres officiels de personnes communaux, cantonaux et fédéraux.

### **Pourquoi m'avoir/nous avoir sélectionné/s à nouveau pour un relevé de l'OFS?**

Normalement, cette situation ne devrait pas se produire, car l'OFS a mis en place un système qui permet de répartir équitablement la charge des enquêtes sur l'ensemble de la population. Ce système n'est cependant pas infallible. Un tel tirage s'explique entre autres par un déménagement, un séjour à l'étranger ou par la taille du ménage. Ces cas sont rares et l'OFS fait tout son possible pour les éviter. Nous vous remercions de votre compréhension.

### **Pourquoi la participation au relevé structurel est-elle obligatoire?**

Le relevé structurel est l'enquête statistique la plus complète sur la structure de la population et des ménages de la Suisse. Il est d'une grande importance pour la politique, l'économie et l'administration. Le Conseil fédéral a donc rendu sa participation obligatoire. Cette enquête a pour base légale la loi sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112), qui prévoit à l'article 10 une participation obligatoire des personnes interrogées dans le cadre du relevé structurel.

### **Risque-t-on une amende si l'on refuse de participer au relevé structurel?**

La participation au relevé structurel est obligatoire. Pourtant, la loi sur le recensement de la population ne prévoit pas d'amendes pour les réfractaires, mais des émoluments pour frais administratifs. Les personnes qui ne répondent pas occasionnent des charges supplémentaires, par exemple pour les lettres de rappel et demandes de complément d'information. Les expériences faites dans le cadre des relevés structurels précédents montrent que le taux de participation est très élevé et qu'il ne faut donc pas prélever d'émolument.

### **L'OFS peut-il transmettre des données relevées à d'autres autorités, comme par exemple, l'administration des contributions ou l'AI?**

Non, ce point est clairement réglé par la loi. Les données relevées pour le recensement de la population sont anonymisées et ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques.

### **La protection des données est-elle garantie?**

La protection et la sécurité des données comptent parmi les préoccupations principales de l'OFS. Leur respect est garanti par la [loi sur la statistique fédérale](#), la [loi sur le recensement fédéral de la population](#) et la [loi fédérale sur la protection des données](#).

- Toutes les données sont traitées de façon strictement confidentielle.

- Les noms et adresses ainsi que les documents d'enquête complétés sont détruits au terme de la phase de collecte des données.
- Les données ne sont utilisées que pour accomplir des tâches statistiques prévues par la loi.
- Aucune conclusion sur la situation individuelle des ménages et des personnes ne doit pouvoir être tirée des résultats publiés.
- Le personnel de l'OFS et les instituts de sondage impliqués sont tenus au secret professionnel.

### **Le recensement fournit-il de nouvelles informations par rapport aux recensements précédents?**

Oui. Dans le cadre de l'enquête thématique consacrée à la formation, nous avons collecté des informations détaillées sur la formation scolaire, sur les deuxième formations, sur l'apprentissage informel, sur la formation continue, etc. De nouvelles questions ont été introduites dans le relevé structurel au sujet de la migration internationale et de la mobilité (par ex. pays de naissance des parents, mode d'acquisition de la nationalité suisse).

### **Les résultats sont-ils aussi accessibles pour le grand public?**

Les résultats sont disponibles pour tout un chacun. Les résultats agrégés (tableaux, cartes, etc.) sont accessibles au public. Les données individuelles anonymisées sont mises à disposition uniquement dans le cadre de projets de recherche et après conclusion d'un contrat de protection des données. L'OFS publie les informations, mais l'exploitation des données est l'affaire des utilisateurs, par ex. des cantons, des offices fédéraux, des entreprises ou des scientifiques. La population profite indirectement de ces exploitations, qui servent de bases de décision et pour la planification. Par exemple, les CFF établissent leurs horaires sur la base, entre autres, des données du recensement de la population.

### **Pourquoi les enquêtes sont-elles effectuées par téléphone, plutôt que par Internet?**

L'OFS choisit la méthode la plus appropriée en fonction du thème étudié et des questions posées. Le relevé structurel se fait par questionnaire envoyé par la poste, mais les personnes sélectionnées ont aussi la possibilité de remplir le questionnaire via Internet. Pour les enquêtes thématiques, par contre, l'interview téléphonique est la méthode qui convient le mieux. Avec cette dernière, les personnes réalisant les interviews peuvent fournir des compléments d'explication lorsque les personnes interrogées ne comprennent pas bien certaines questions posées.